

VACANCES**Mandat spécial pour la visite des centres de vacances durant les séjours d'été**

Remboursement des frais de mission

EXPOSE DES MOTIFS

La ville d'Ivry-sur-Seine organise des séjours en France et à l'étranger pour des jeunes âgés de 4 à 14 ans sur la période des congés scolaires. Cette démarche s'inscrit dans une volonté de faire avancer le droit aux vacances pour tous. Certains séjours sont organisés par la Ville sur les centres dépendant de son patrimoine (les Mathes en Charente-Maritime). Les autres séjours sont organisés par des prestataires qui proposent des activités spécifiques en fonction de l'âge des enfants et de la destination. Ainsi, ils peuvent pratiquer de nouvelles activités dans un cadre collectif en dehors de milieu familial. C'est également le temps de découvrir des cultures différentes grâce aux séjours à l'étranger.

Par ailleurs, la Ville accorde une attention particulière aux 15/17 ans, auxquels il est proposé 8 séjours dont 3 séjours thématiques, 4 séjours aux Vignes et 1 séjour lié à l'actualité internationale, à savoir cette année les Jeux Olympiques de Rio.

Le site municipal des Vignes (Lozère), de par sa situation géographique, se prête particulièrement à la pratique d'activités sportives et à la découverte d'un environnement naturel. Son hébergement sous tentes favorise l'apprentissage de la vie en collectivité et l'acquisition de l'autonomie des adolescents.

Le Bureau Municipal du 5 octobre 2015 a validé les propositions du service vacances et du service jeunesse pour l'organisation des séjours durant la période des congés estivaux 2016.

Une délégation d'élus du Conseil municipal peut, dans le cadre de ses fonctions, se déplacer sur les différents séjours organisés sur le territoire national et à l'international afin de s'assurer de la qualité des activités proposées.

Je vous propose donc d'accorder un mandat spécial aux élus municipaux figurant dans la liste ci-jointe pour se rendre sur les différents sites durant les séjours été 2016.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

P.J. : liste des élus et séjours été 2016

VACANCES

23) Mandat spécial pour la visite des centres de vacances durant les séjours d'été

Remboursement des frais de mission

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2123-18 et suivants et R.2123-22-1,

considérant que la ville organise des séjours durant l'été 2016 pour les jeunes âgés de 4 à 17 ans,

considérant qu'il est proposé que des élus désignés puissent, dans le cadre de leurs fonctions, se rendre dans les centres de vacances dans le cadre des séjours organisés sur le territoire national et à l'international, afin de s'assurer de la qualité des activités proposées,

considérant dès lors qu'il y a lieu d'accorder un mandat spécial aux dits élus,

considérant que le montant des frais de mission seront pris en charge dans le cadre du mandat spécial,

vu la liste des séjours été 2016 et des élus désignés pour ces déplacements, ci-annexée,

vu le budget communal,

DELIBERE

par 31 voix pour, 10 voix contre et 2 abstentions

ARTICLE 1 : ACCORDE un mandat spécial aux élus désignés selon la liste jointe, afin qu'ils se rendent dans les centres de vacances dans le cadre des séjours organisés sur le territoire national et à l'international par la Ville au cours des mois de juillet et août 2016.

ARTICLE 2 : AUTORISE le remboursement des frais de mission comme suit :

- concernant les frais de transport aux frais réels sur présentation d'un état de frais et des pièces justificatives ou de manière forfaitaire dans les conditions prévues à l'article 10 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006,

- dans la limite maximum de 220 euros/ personne/ jour concernant les frais de séjour (hébergement et restauration) et sur production de pièces justificatives.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 22 JUIN 2016

RECU EN PREFECTURE

LE 22 JUIN 2016

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 17 JUIN 2016